

Issy-les-Moulineaux, le 31 août 2016

Madame Ségolène ROYAL
Ministre de l'Environnement,
de l'Energie et de la Mer
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Madame le Ministre,

Le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage (CNCFS) avait été réuni le 23 juin 2016 pour examiner un projet d'arrêté ministériel relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes.

Ce texte concernait notamment un oiseau, la bernache du Canada.

Il s'agissait de permettre définitivement la chasse de cette espèce, après l'arrivée à échéance de l'Arrêté précédent, pris à titre expérimental. A ce jour, donc, seule une régulation après la clôture de la chasse jusqu'au 31 mars est envisageable dans le cadre d'une destruction individuelle.

Il apparaît que l'arrêté ministériel n'a toujours pas été publié au Journal officiel alors que la consultation du public a eu lieu du 4 juillet au 27 juillet 2016.

Ce retard est pour le moins regrettable alors que les ouvertures de la chasse du gibier d'eau sont en cours et pouvaient permettre le tir de la bernache du Canada.

Je vous remercie de me confirmer que la publication au Journal officiel est imminente.

Veillez croire, Madame le Ministre, à l'expression de ma parfaite considération.

Le Président



Willy SCHRAEN